

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



E X T R A I T
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 24 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 18 septembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 18 septembre 2020
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 29 septembre 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU.

POUVOIRS :

M. Guillaume LAUSSU, donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Olivier COUSIN, donne pouvoir à M. Julien RELAUX,
Mme Sandra LARTIGAU, donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
M. Michel GUILLEMIN, donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Benoît LAMIABLE, donne pouvoir à Mme Marylène HENAUULT,
M. Guillaume SEGUIER, donne pouvoir à M. Alexis ARRAS,
M. Patrice BOUCAU, donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny

OBJET : ATRIUM SAISON CULTURELLE : PARTENARIATS PROGRAMMATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE DU 17 SEPTEMBRE 2020.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200924-20200924-8-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020

CONSIDERANT que Dax dispose d'un équipement culturel, le théâtre de l'Atrium, permettant la gestion et la programmation de spectacles.

Le théâtre de l'Atrium accueille, outre la programmation municipale, trois autres programmations artistiques mises en œuvre par des associations partenaires de la ville. Ces partenariats complémentaires permettent à Dax et à ses habitants de bénéficier d'une offre dense, diversifiée et de qualité. La ville met à disposition gracieusement le théâtre dans le cadre de ces partenariats :

- **les Amis du théâtre populaire** proposent une programmation de 8 à 10 spectacles par an, orientés principalement vers le théâtre classique et contemporain. Ils organisent des séances scolaires pour les élèves dacquois. L'association perçoit également une subvention annuelle dans le cadre de cette programmation.
- **les Jeunesses musicales de France** programment des spectacles musicaux dans le cadre scolaire, à savoir environ 3 spectacles dans la saison. L'association ne perçoit pas de subvention annuelle de la ville.
- **l'association Latitude productions** présente une programmation de 3 à 4 spectacles dans le domaine des musiques actuelles et de l'humour autour de jeunes talents en devenir et/ou de renommée nationale. L'association reçoit de la ville un soutien financier de 1 500 € par spectacle.

Au delà des 4 spectacles programmés, l'association peut louer le théâtre dans les conditions tarifaires prévues par délibération et sous réserve de disponibilité.

Il est proposé de signer des conventions pluriannuelles avec chacune des associations sur une durée de 3 ans pour les saisons culturelles 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville de Dax, exercices 2020, 2021, 2022 et 2023, 313CULT ATRIUM.

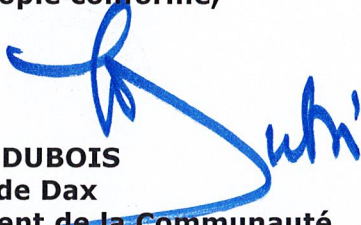
SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR, DÉCIDE,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions pluriannuelles de partenariat culturel avec les trois associations citées, figurant en annexe,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces partenariats.



**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**


**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200924-20200924-8-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020